

Avis de changement touchant les préposés au traitement, Demandes de règlement



À compter du 24 octobre 2020, la Canada Vie acceptera les pièces jointes (dossiers de patient) aux demandes de règlement et aux plans de traitement soumis par voie électronique.

Pour simplifier le processus de présentation des demandes de règlement, envoyez les dossiers de patient en pièces jointes de manière sécuritaire en utilisant CDAnet. Cela permettra d'améliorer les délais de traitement et de réduire les frais d'affranchissement et d'administration associés à l'envoi postal de ces documents.

Vous pouvez profiter de cette occasion pour utiliser votre logiciel de gestion de la pratique pour transmettre les dossiers du patient comme des radiographies et des images avec la demande de règlement ou le plan de traitement. Vous pouvez également les transmettre plus tard si la Canada Vie les demande. Parlez avec votre fournisseur de logiciel pour connaître les options qui vous sont offertes.

Mesures à prendre

Le 24 octobre 2020 ou peu de temps après cette date, changez les paramètres dans votre logiciel de gestion de la pratique pour envoyer des pièces jointes à la Canada Vie.

Précisions sur le changement

L'information sur la Canada Vie doit être configurée dans votre logiciel (version 4 CDAnet, TELUS B).

Du soutien sera offert à l'égard des messages suivants :

- Pièces jointes (09) **NOUVEAU**
- Accusé de réception d'une pièce jointe (19) **NOUVEAU**
- Demande de prestations (01)
- Accusé de réception d'une demande de prestations (11)
- Détail des prestations (21)
- Annulation d'une demande de prestations (02)
- Réponse à l'annulation d'une demande de prestations (12)
- Coordination des prestations d'une demande (07)
- Plan de traitement (03)
- Accusé de réception d'un plan de traitement (13)
- Détail des prestations (DP) d'un plan de traitement (23)
- Demande relative aux transactions en suspens (04)
- Accusé de réception des transactions en suspens (14)

À noter : Les plans de traitement à pages multiples **ne** sont **pas** acceptés.

Les types de pièces jointes suivants seront acceptés :

Type de fichier	Description
JPG	Fichier d'image JPG
DIC ou DCM*	Fichier d'image DICOM
TXT	Fichier texte ASCII
DOC	Fichier texte Microsoft Word
TIF* (Tagged Image File)	Fichier d'image TIF
PNG* (Portable Network Graphic)	Fichier d'image PNG
BMP* (Bitmap Image File)	Fichier d'image BMP/Bitmap
PDF* (Portable Document Format)	Document PDF
RTF* (Rich Text Format)	Fichier texte en format RTF

*Ces types de fichiers ne figurent pas dans le document relatif aux formats et aux normes des messages de CDAnet, mais sont tout de même acceptés.

Soutien additionnel

Pour obtenir de l'aide à l'égard du logiciel de gestion de la pratique, veuillez communiquer avec votre fournisseur de logiciel.

Pour toute autre demande de renseignements, veuillez communiquer avec nous au 1 800 957-7777.